

Date de Fin de l'homologation : 07/04/2015

1. IDENTIFICATION DU CIRCUIT DE MOTOCROSS

Nom : MC PUY EN VELAY

N° FFM du site : C0733

Adresse : Camp d'Eycenac 43750 - VALS PRES LE PUY

Propriétaire du site : MAIRIE _____

Emprise foncière (superficie) : 4ha _____

2. PADDOCK

Superficie : 2ha _____ Electricité : Oui Eau : Oui

Nombre de douches : 0 _____ Nombre de WC : 0 _____

Capacité des zones de lavage : 0 _____

3. CHRONOMETRAGE

Salle de chronométrage : Oui Boucle permanente : Oui

Grille de départ visible : Oui Electricité : Oui

Internet : Non

4. PARC D'ATTENTE

Clôturé : Non Fermeture possible : Oui Non

Emplacements numérotés : Oui Non

Couloir sécurisé depuis le Paddock : Oui

Capacité pour les motos : _____ Pour les side-cars / quads : _____

5. AUTRES EQUIPEMENTS ANNEXES

Salle des contrôles administratifs : Oui

Electricité : Oui Internet : Non

Espace pour les contrôles techniques Non

Salle du Jury : Non

Infirmierie : Non

Salle de contrôle antidopage Non

Salle de presse : Non

Espace pour le speaker : Non

Arrosage : - Non
- Automatique ou Manuel
- Avec réserve d'eau : Oui Non

6. CARACTERISTIQUES DU CIRCUIT

Longueur : 1688 _____ Largeur mini : 5 _____

Largeur de la ligne droite de départ : 35 _____

Longueur de la ligne droite de départ : 74 _____

Nature du sol : Terre
Autre : _____

Nombre de postes de Commissaire de piste visibles et numérotés : _____

7. CAPACITE DU CIRCUIT*

Machine	Capacité Entraînement	Capacité Compétition	Cylindrée Mini	Cylindrée Maxi
Motos	45	45		
Side-cars/Quads	30	30		

*La capacité correspond au nombre maximum de machines autorisées à rouler en simultanée sur la piste. D'après les RTS :
capacité en entraînement = 1,20 x capacité en compétition

RAPPORT D'INSPECTION

CIRCUIT DE MOTOCROSS RICHARD SAINT (14-005)

Date de visite de l'expert :

jeudi 7 avril 2016

Gestionnaire ---- MC PUY EN VELAY (C0733)

Expert désigné - Olivier ROBERT (06 83 06 88 03)

Représentant du Moto-Club ---- Jean Claude CHARBONNIER

Autre(s) personne(s) présente(s) --- Alain AUBAZAC, Alexandre QUEYREYRE.

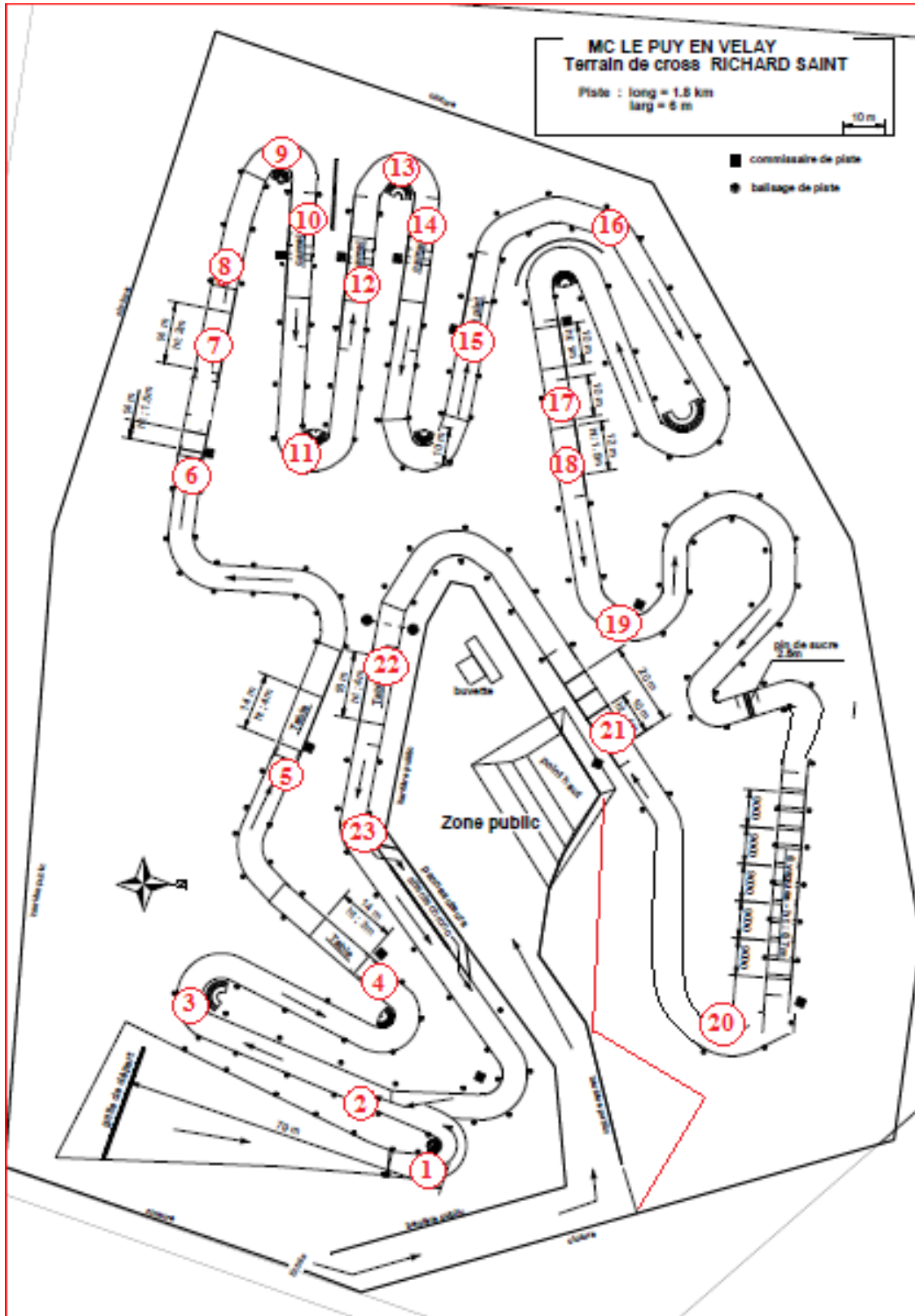
Camp d'Eycenac 43750 - VALS PRES LE PUY
Latitude: 45° 00' 31" / Longitude : 3° 51' 39"

1. PLAN DU CIRCUIT VISITE

Longueur de la piste : 1688 / Nombre de pilotes : 45

Les travaux à faire en priorité sont aux emplacements : 1. 20. 21. 22. 23.

PLAN



2. AMENAGEMENTS A REALISER

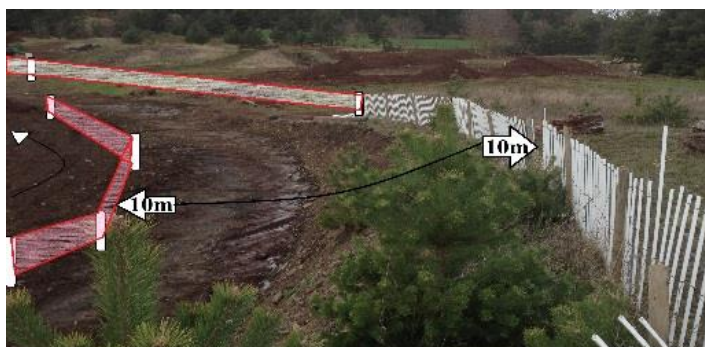
Vous trouverez ci-dessous les aménagements à réaliser sur votre circuit pour sa mise aux normes de sécurité. Chacun des emplacements est numéroté et identifié sur le plan du circuit ci-dessus.

❖ **Emplacement 1 : Virage à gauche de départ/ 90-180°**

Aménagement(s) :Ajouter des protections

Commentaires :

A 10m de la barrière-public, une barrière de 1m de haut en matériaux rigides (pas de filet) en bois, ou en plastique, ou un grillage en mailles serrées d'un maximum de 10 x 10 cm (le grillage dit « à moutons » est interdit en délimitation de piste), doit être installé sur tout le virage devant la zone spectateurs. La zone spectateurs devra être complètement fermée (voir photos ci-dessous).



❖ **Emplacement 2 : Ligne droite**

Aménagement(s) :Ajouter des protections

Commentaires :

Une barrière de 1m de haut en matériaux rigides (pas de filet) en bois, ou en plastique, ou un grillage en mailles serrées d'un maximum de 10 x 10 cm (le grillage dit « à moutons » est interdit en délimitation de piste), doit être installé devant la barrière métallique (voir photo ci-dessous).



❖ **Emplacement 3 : Virage à droite / 90-180°**

Aménagement(s) :Ajouter des protections

Commentaires :

A l'intérieur du virage, une barrière de 1 m de haut devra être installée devant le trou de récupération d'eau (voir photo ci-dessous).



❖ **Emplacement 4 : Saut avec réception, de 10 à 20m**

Aménagement(s) :Ajouter un poste de commissaire

Ajouter des protections

Commentaires : voir photos ci-dessous

Photo A : Le poste commissaire devra être placé en haut à gauche de l'appel du saut et en dehors du tracé de la piste. Installer une protection rigide d'une hauteur de 1m minimum située dans le sens de la piste.

Photo B : Couper ou protéger les 3 arbres par des matériaux de protection efficaces, comme des bottes de paille, des pneus de véhicules de tourisme empilés à l'horizontale, des protections gonflables ou en mousse sur une hauteur d'environ 2 mètres.



❖ **Emplacement 5 : Saut avec réception, de 10 à 20m**

Aménagement(s) :Ajouter un poste de commissaire

Commentaires : voir photo ci-dessous

Le poste commissaire devra être placé en haut à droite de l'appel du saut et en dehors du tracé de la piste. Installer une protection rigide d'une hauteur de 1m minimum située dans le sens de la piste.



❖ **Emplacement 6 : Saut avec réception, inférieur à 10m**

Aménagement(s) :Ajouter un poste de commissaire

Commentaires : voir photo ci-dessous

Le poste commissaire devra être placé en haut à droite de l'appel du saut et en dehors du tracé de la piste. Installer une protection rigide d'une hauteur de 1m minimum située dans le sens de la piste.



❖ **Emplacement 7 : Saut avec réception, inférieur à 10m**

Aménagement(s) :Ajouter un poste de commissaire

Commentaires : voir photo ci-dessous

Le poste commissaire devra être placé en haut à droite de l'appel du saut et en dehors du tracé de la piste. Installer une protection rigide d'une hauteur de 1m minimum située dans le sens de la piste.



❖ Emplacement 8 : Bosse inférieure à 1m

Aménagement(s) :Ajouter un poste de commissaire

Commentaires : voir photo ci-dessous

Le poste commissaire devra être placé en haut à gauche de l'appel du saut et en dehors du tracé de la piste. Installer une protection rigide d'une hauteur de 1m minimum située dans le sens de la piste.



❖ Emplacement 9 : Virage à droite / 90-180°

Aménagement(s) :Ajouter des protections

Commentaires : voir photo ci-dessous

-Au milieu du talus, une barrière de 1m de haut en matériaux rigides (pas de filet) en bois, ou en plastique, ou un grillage en mailles serrées d'un maximum de 10 x 10 cm (le grillage dit « à moutons » est interdit en délimitation de piste), doit être installé sur toute la longueur du virage.

-L'intérieur du virage peut être matérialisé par un cordon de terre, un filet, un piquet en bois ou plastique, des pneus VL solidaires entre eux, ou des éléments plastiques (ex : un baliroad).



❖ Emplacement 10 : Saut avec réception, de 10 à 20m

Aménagement(s) :Ajouter un poste de commissaire

Ajouter des protections

Commentaires : voir photos ci-dessous

Photo A : -Le poste commissaire devra être placé en haut à droite de l'appel du saut et en dehors du tracé de la piste. Installer une protection rigide d'une hauteur de 1m minimum située dans le sens de la piste.

-Sur la gauche de la piste, une barrière en matériaux rigides (pas de filet) d'une hauteur de 1m environ sera installée sur toute la longueur de l'appel du saut (jusqu'au sommet de la bosse). Cette barrière doit être en matériaux rigides (pas de filet) en bois, ou en plastique, ou un grillage en mailles serrées d'un maximum de 10 x 10 cm (le grillage dit « à moutons » est interdit en délimitation de piste), et positionné de telle sorte à ce qu'elle forme un « entonnoir » ayant pour objectif de recentrer la trajectoire des pilotes.



Photo B : Couper ou protéger les arbres par des matériaux de protection efficaces, comme des bottes de paille, des pneus de véhicules de tourisme empilés à l'horizontale, des protections gonflables ou en mousse sur une hauteur d'environ 2 mètres.

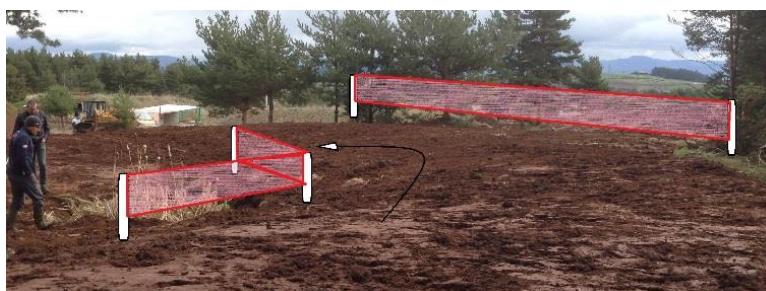


❖ **Emplacement 11 : Virage à gauche / 90-180°**

Aménagement(s) :Ajouter des protections

Commentaires :

- A l'extérieur du virage au milieu du talus, une barrière de 1m de haut en matériaux rigides (pas de filet) en bois, ou en plastique, ou un grillage en mailles serrées d'un maximum de 10 x 10 cm (le grillage dit « à moutons » est interdit en délimitation de piste), interdisant la possibilité pour un pilote de passer d'une piste à l'autre, doit être installé sur toute la longueur du virage.
- A l'intérieur du virage, une barrière de 1 m de haut devra être installée devant le trou de récupération d'eau (voir photo ci-dessous).



❖ **Emplacement 12 : Saut avec réception, de 10 à 20m**

Aménagement(s) :Ajouter un poste de commissaire

Commentaires : voir photo ci-dessous

Le poste commissaire devra être placé en haut à gauche l'appel du saut et en dehors du tracé de la piste. Installer une protection rigide d'une hauteur de 1m minimum située dans le sens de la piste .



❖ **Emplacement 13 : Virage à droite / 90-180°**

Aménagement(s) :Ajouter des protections

Commentaires :

-A l'intérieur du virage, une barrière de 1 m de haut devra être installée devant le trou de récupération d'eau.

-A l'entrée extérieure du virage, couper ou protéger l'arbre par des matériaux de protection efficaces, comme des bottes de paille, des pneus de véhicules de tourisme empilés à l'horizontale, des protections gonflables ou en mousse sur une hauteur d'environ 2 mètres (voir photo ci-dessous).



❖ **Emplacement 14 : Saut avec réception, de 10 à 20m**

Aménagement(s) :Ajouter un poste de commissaire

Commentaires : voir photo ci-dessous

Le poste commissaire devra être placé en haut à droite de l'appel du saut et en dehors du tracé de la piste. Installer une protection rigide d'une hauteur de 1m minimum située dans le sens de la piste.



❖ **Emplacement 15 : Saut avec réception, inférieur à 10m**

Aménagement(s) :Ajouter un poste de commissaire

Commentaires : voir photo ci-dessous

Le poste commissaire devra être placé en haut à gauche de l'appel du saut et en dehors du tracé de la piste. Installer une protection rigide d'une hauteur de 1m minimum située dans le sens de la piste.

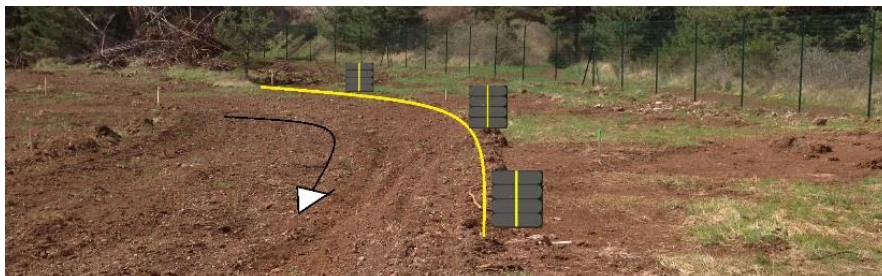


❖ **Emplacement 16 : Virage à droite / 45-90°**

Aménagement(s) :Ajouter des protections

Commentaires : voir photo ci-dessous

A minimum 5m de la barrière, l'extérieur du virage doit être matérialisé par un cordon de terre, un filet, des pneus VL solidaires entre eux, ou des éléments plastiques (ex : un baliroad).



❖ **Emplacement 17 : Bosse inférieure à 1m en descente**

Aménagement(s) :Modifier la configuration de l'emplacement

Commentaires :

Afin de sécuriser les vagues en descente, combler le trou entre la 4ème et la 5ème vague (voir photos ci-dessous).



❖ **Emplacement 18 : Bosse supérieure à 1m**

Aménagement(s) :Ajouter un poste de commissaire

Commentaires :

Le poste commissaire devra être placé en haut à droite de l'appel du saut et en dehors du tracé de la piste. Installer une protection rigide d'une hauteur de 1m minimum située dans le sens de la piste (voir photo ci-dessous).



❖ **Emplacement 19 : Virage à gauche / 90-180°**

Aménagement(s) :Ajouter des protections

Commentaires :

Au milieu du talus, une barrière de 1m de haut en matériaux rigides (pas de filet) en bois, ou en plastique, ou un grillage en mailles serrées d'un maximum de 10 x 10 cm (le grillage dit « à moutons » est interdit en délimitation de piste), interdisant la possibilité pour un pilote de passer d'une piste à l'autre, doit être installé sur toute la longueur du virage (voir photo ci-dessous).



❖ **Emplacement 20 : Virage à droite / 90-180°**

Aménagement(s) :Modifier la configuration de l'emplacement

Ajouter des protections

Commentaires :

A l'extérieur du virage :

-Une barrière de 1m de haut en matériaux rigides (pas de filet) en bois, ou en plastique, ou un grillage en mailles serrées d'un maximum de 10 x 10 cm (le grillage dit « à moutons » est interdit en délimitation de piste), interdisant la possibilité pour un pilote de passer d'une piste à l'autre, doit être installé sur toute la longueur du virage.

-A 4m minimum de cette barrière, installer la barrière-public. La zone spectateurs devra être complètement fermée (voir photo et plan ci-dessous).



❖ **Emplacement 21 : Saut avec réception, de 10 à 20m**

Aménagement(s) :Ajouter des protections

Ajouter un poste de commissaire

Commentaires : voir photos ci-dessous

Photo A :

-Le poste commissaire devra être placé en haut à gauche l'appel du saut et en dehors du tracé de la piste.

-Sur la gauche, une barrière en matériaux rigides (pas de filet) d'une hauteur de 1m environ sera installée sur toute la longueur de l'appel du saut (jusqu'au sommet de la bosse). Cette barrière doit être en matériaux rigides (pas de filet) en bois, ou en plastique, ou un grillage en mailles serrées d'un maximum de 10 x 10 cm (le grillage dit « à moutons » est interdit en délimitation de piste), et positionné de telle sorte à ce qu'elle forme un « entonnoir » ayant pour objectif de recentrer la trajectoire des pilotes.

Photo B : Installer la nouvelle barrière-public à 5m minimum de la délimitation de la piste.



❖ **Emplacement 22 : Saut avec réception, de 10 à 20m**

Aménagement(s) :Ajouter des protections

Ajouter un poste de commissaire

Modifier la configuration de l'emplacement

Commentaires : voir photos ci-dessous

Photo A :

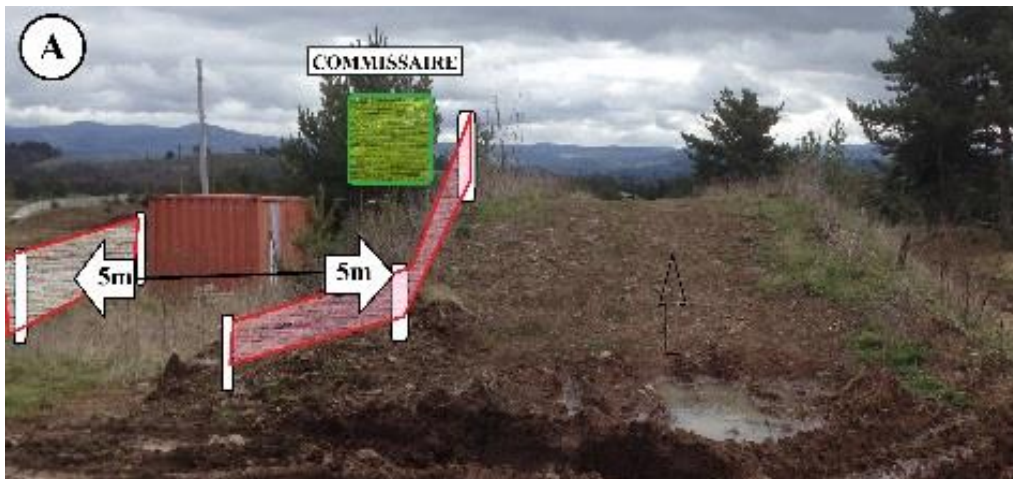
-Le poste commissaire devra être placé en haut à gauche l'appel du saut et en dehors du tracé de la piste. Installer une protection rigide d'une hauteur de 1m minimum située dans le sens de la piste.

-Sur la gauche, une barrière en matériaux rigides (pas de filet) d'une hauteur de 1m environ sera installée sur toute la longueur de l'appel du saut (jusqu'au sommet de la bosse). Cette barrière doit être en matériaux rigides (pas de filet) en bois, ou en plastique, ou un grillage en mailles serrées d'un maximum de 10 x 10 cm (le grillage dit « à moutons » est interdit en délimitation de piste), et positionné de telle sorte à ce qu'elle forme un « entonnoir » ayant pour objectif de recentrer la trajectoire des pilotes.

Photo B :

-Elargir la table afin qu'elle mesure 8m de large.

-Couper ou protéger l'arbre par des matériaux de protection efficaces, comme des bottes de paille, des pneus de véhicules de tourisme empilés à l'horizontale, des protections gonflables ou en mousse sur une hauteur d'environ 2 mètres.



❖ **Emplacement 23 : Virage à gauche / 45-90°**

Aménagement(s) :Ajouter des protections

Modifier un élément extérieur à la piste

Commentaires :

-A l'extérieur au milieu du talus, une barrière de 1m de haut en matériaux rigides (pas de filet) en bois, ou en plastique, ou un grillage en mailles serrées d'un maximum de 10x 10 cm (le grillage dit « à moutons » est interdit en délimitation de piste), interdisant la possibilité pour un pilote de passer d'une piste à l'autre, doit être installé sur toute la longueur du virage.

-Installer le parc panneauteurs avec des barrières de 1m de haut minimum. Prévoir une entrée et une sortie directement sur la piste pour les motos (voir photo ci-dessous).

-L'intérieur du virage peut être matérialisé par un cordon de terre, un filet, un piquet en bois ou plastique, des pneus VL solidaires entre eux, ou des éléments plastiques (ex : un baliroad).

